



NUISANCES ENVIRONNEMENTALES ET VISUELLES

Par **chantalia42**, le **22/05/2017** à **20:04**

Bonjour,
La commune a installé un container de récupération textile depuis deux ans sur une placette. Celui-ci se remplit vite et de ce fait les sacs de linge sont déposés à même le sol et les gens percent les sacs et éparpillent tout le linge par terre. Depuis deux ans j'ai demandé aux services de la mairie qu'on enlève ce container. Or, mon appartement que j'ai mis en vente est juste en face de ce "tableau", et aux dires de agences immobilières qui s'occupent de la vente mon appartement, cela freine celle-ci malgré que mon appartement plaise beaucoup, mais les retours sont négatifs par rapport à cette nuisance, et j'ai perdu deux ventes de personnes très intéressées. J'estime subir un préjudice. Quels sont mes recours pour contraindre la commune à retirer ce container à linge pour que je puisse enfin vendre mon appartement dans de bonnes conditions? Merci par avance pour vos conseils avisés que j'attends avec impatience.

Par **wolfram2**, le **23/05/2017** à **11:26**

Bonjour
En cette période de campagne électorale, saisir à nouveau la mairie en vue d'obtenir soit le déplacement du bac de collecte, soit une action de la mairie envers l'organisme à qui cette facilité a été concédée afin d'obtenir des passages plus fréquents pour vider le conteneur.
Ne pas agir seule. Saisir du pb le conseil syndical pour qu'il appuie votre demande envers le syndic et saisisse aussi directement la municipalité en tant qu'organisme élu représentatif de l'intérêt des copropriétaires.
En dernière extrémité, après consultation d'un organisme local de conseil juridique (voir mairies, siège du TGI, Maison de la justice et du droit, etc.) instance au Tribunal administratif.
Au fait, ceux qui ont visité votre appartement ont-ils émis une observation pouvant vous conduire à penser que le seul pb est celui que vous

signalez???

Cordialement.....wolfram

Par **joss38**, le **23/05/2017** à **11:49**

bonjour chantalia. dans vos précédents posts, vous parliez de voisins très bruyants, ce qui est préjudiciable pour une vente . en ce qui concerne le container, il en existe avec une trappe empêchant de récupérer les vêtements déposés. à voir avec votre mairie mais je trouve surprenant qu'on refuse d'acheter un appartement qui nous plait juste parce que des vêtements traînent par terre..